

Préavis No 03/2018 – Chemin du Rionzi – Elargissement du trottoir sous le pont de l'autoroute.  
Crédit demandé : CHF 135'000.- (TTC)

Rapport de la commission ad hoc

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 12 mars 2018 à 20 heures dans la salle du service technique au bâtiment administratif de Crétalaison, en présence de Messieurs Michel Odier, Municipal et Vincent Porchet, Chef de Service. A relever qu'à la demande de la commission, Monsieur Vincent Porchet a remis à celle-ci un document complémentaire par voie électronique après la séance.

Madame Marie-Dominique Grobéty, Présidente du Conseil communal, a ouvert la séance en rappelant les consignes de confidentialité concernant les travaux de la commission.

Monsieur Michel Oider a rappelé en introduction qu'il s'agit d'une procédure simplifiée, dès lors la commission doit se prononcer principalement sur l'opportunité du projet proposé.

### **Localisation et approche**

L'élargissement prévu se trouve au chemin de Rionzi sous le pont de l'autoroute. Ce projet fait partie du réaménagement du tronçon dans son entier en lien avec le futur collège qui comprend diverses réalisations sur l'ensemble de la longueur de celui-ci. Notamment à travers la réalisation d'un nouveau passage piéton, d'éclairage du chemin du Petit-Flon, mais également le projet présenté ci-dessous.

Le présent préavis porte uniquement sur la question de l'élargissement du trottoir situé sous le pont de l'autoroute. Le projet prévoit un élargissement de celui-ci à 2.50 m. Pour cela, il est prévu de réduire la banquette côté descendant, la chaussée gardera sa largeur actuelle de 7.00 m. Un éclairage par LED longitudinal est prévu pour un meilleur éclairage du trottoir.

La commission prend note qu'une réflexion est en cours afin de définir la possibilité de réalisation d'une piste cyclable de 1.50 m sur la voie montante du chemin de Rionzi et que l'élargissement du trottoir à 2.50 m permet aux cycles d'emprunter cet aménagement.

La commission souhaite que la municipalité puisse tout mettre en œuvre pour que les éléments de sécurisation sur les tronçons routiers proches du futur collège soient réalisés le plus vite possible. Elle prend note des contraintes administratives en lien avec les différentes procédures, mais tient à redire que l'ouverture du collège va engendrer du trafic donc la nécessité d'assurer la sécurité le plus vite possible dans l'environnement de celui-ci.

### **Conclusion**

La commission ad hoc chargée de l'examen du préavis No 04/2018, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal :

D'accord à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux d'élargissement du trottoir sous le pont de l'autoroute, au Chemin du Rionzi et de mettre aux normes l'éclairage public ;

D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 135'000.- (TTC) relatif aux travaux de génie civil et d'éclairage public. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux

Le Mont-sur-Lausanne, le 26 mars 2018

Le Président,

Bertrand Martinelli



Les membres,

Alfred Belet

Alain Chabloz

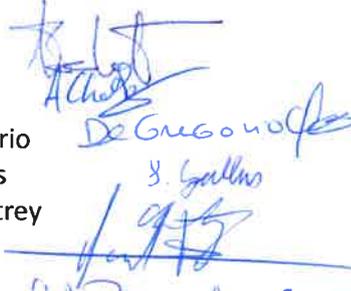
Ofélia de Gregorio

Sébatiens Gallus

Christine Menétrey

David Richard

Monica Roulin



Le Rapporteur,

Karim Mazouni

